

Le 29 septembre 2016 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur NICOLLE, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 16 septembre 2016.

Membres présents : M. NICOLLE, M. BANBUCK, Mme EL MALKI, M. TRAORÉ, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, M. ROUSSEL, Mme BASSEZ, M. PIARD, Mme MATHONNAT, Mme RAFFAELLI, M. PETIT, Mme BOYAU, Mme MERSALI, M. LAURENT, Mme LATEB, M. GIBLIN, M. ROUSSEAU, M. HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, Mme BOUCHER, Mme LOEMBÉ, M. GIRIER

Membres représentés : Mme SOUGMI par M. ROUSSEAU, Mme BENBELKACEM par M. BANBUCK (*en début de séance*), Mme POISAT par M. ROUSSEL, M. VOT par Mme MERSALI, M. GUILLAUD-BATAILLE par M. TRAORÉ (*en début de séance*), Mme AMOURA par M. CHAPPELLIER, M. LOISON-ROBERT par Mme ALESSANDRINI, M. WEBER-GUILLOUET par Mme LOEMBÉ

Membre absent : M. REISSER

Secrétaire de séance : Mme BOUCHER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il faut désigner un secrétaire de séance. Il a été proposé la candidature de Madame Cécile Boucher.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Cécile Boucher est donc installée comme secrétaire pour cette séance. Je passe à l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 30 juin 2016. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Geneviève EL MALKI, maire adjointe chargée des questions relatives à la citoyenneté, à la démocratie locale, à la coordination des conseils de quartier et à la vie associative (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)

Je demande à ce que, Jérôme Giblin en page 16, soit rendu au Groupe des Élus socialistes (au lieu du Groupe Mouvement républicain et citoyen).

Jean-Marc NICOLLE, Maire

L'erreur est naturellement réparée. Il s'agit sans doute d'une erreur de copier-coller. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix ce compte rendu.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité. Je vous propose de passer au premier rapport de cette séance.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous le savez, j'accompagne personnellement Jean-Luc Laurent comme militant depuis 1987 et au Conseil municipal depuis 1995. Jean-Luc Laurent a commencé plus tôt ses activités municipales — je reste discret sur l'activité militante. Il a commencé dès 1983 aux affaires de notre Ville comme conseiller municipal dans l'opposition. Il a été réélu comme conseiller municipal en 1989, puis élu en tant que Maire le 25 juin 1995. Il est devenu ainsi le sixième Maire de l'histoire de notre Ville.

Au total, ce sont près de trente longues années, peut-être ont-elles été longues pour lui, elles ne l'ont pas été pour nous, passées au service de l'intérêt général et des Kremlinois. Je suis convaincu que ce n'est pas fini. Il le prouve en continuant à nous accompagner, particulièrement dans le cadre de la réforme institutionnelle que vivent aujourd'hui de nombreuses collectivités sur l'ensemble du territoire national et, plus particulièrement, en Île-de-France avec la création de la Métropole du Grand-Paris et la mise en place des territoires. Jean-Luc LAURENT suit de très près l'ensemble des dossiers.

Jean-Luc, tu as été Maire quatre fois de suite. C'est la preuve que les Kremlinois ont reconnu l'investissement, l'énergie et le temps consacrés pour notre ville. Tout au long de ces années, à la présidence du Conseil municipal, dans toutes les réunions de bureaux municipaux, et aussi dans cette relation avec les Kremlinois, tu as eu l'occasion de transmettre ta passion pour Le Kremlin-Bicêtre.

La ville te doit beaucoup. Sous ton impulsion, de nombreux projets et équipements publics ont vu le jour. Je ne les citerai pas tous. Certains projets ont été menés directement par la Ville en maîtrise d'ouvrage, d'autres en partenariat. Il y a eu aussi des projets qu'il a fallu impulser avec certains partenaires. Il y a la piscine, le parc Pinel, la médiathèque L'Écho, le centre commercial et le centre d'affaires Okabé, la couverture de l'autoroute A6b, la rénovation de la route départementale 7, l'école Robert-Desnos, et de nombreux autres projets au long de ces vingt ans de mandat à la tête de l'exécutif.

Tu avais une ambition pour notre ville : la développer, la transformer, la rendre plus belle et plus agréable. Tu voulais « réunir Bicêtre ». C'était l'engagement de 1995. Aujourd'hui, ton bilan et celui des majorités successives parlent pour toi. Les Kremlinois l'ont régulièrement reconnu tout au long de ces nombreuses années.

On connaît ton engagement pour porter les valeurs républicaines de la belle devise « Liberté, égalité, fraternité » et ton intérêt sans faille pour l'intérêt général, même s'il est parfois difficile de le faire partager à la place que nous occupons en tant qu'élus. Il faut toujours ramener les décisions au sens de l'intérêt général et du bien public.

On peut le dire simplement, tu as été un grand Maire et un grand élu pour Le Kremlin-Bicêtre. Tu as marqué l'histoire de notre ville. Cette histoire est marquée par ton empreinte. C'est la raison pour laquelle, avec beaucoup de fierté et d'émotion, après en avoir parlé avec Jean-Luc, je vous fais la proposition ce soir que le Conseil municipal m'autorise à saisir dès demain le Préfet du Val-de-Marne pour que le titre de Maire honoraire soit accordé à Jean-Luc Laurent. Il n'y a pas plus bel hommage que l'on puisse rendre à ce travail. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe MODEM et centristes*)

Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons bien évidemment un grand respect pour la personne de Jean-Luc Laurent, élu républicain. Dans le rapport de présentation, vous parlez beaucoup de ses réalisations, mais vous parlez assez peu de l'homme, ce qui est assez surprenant dans la mesure où on distingue l'homme dans l'honorariat. Aussi, le Groupe MODEM et centristes ne souhaite pas s'associer à cette délibération et ne prendra pas part au vote.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette délibération ?

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots sur l'intervention de Bernard Aubague que j'ai honnêtement un peu de mal à comprendre. Vous nous dites que le rapport distingue l'homme de la fonction. Or vous refusez de prendre part au vote pour un argument qui tient difficilement. Au fond, qu'est-ce qu'être maire ? Ce n'est pas seulement occuper le fauteuil ici. C'est impulser, c'est organiser la ville, c'est avoir une vision aussi pour sa ville. Nécessairement, quand il passe quatre mandats à la tête d'une ville — Jean-Marc Nicolle l'a dit —, un bon maire, à l'issue de ses mandats, est comptable de réalisations, de changements, de transformations. Sinon, les Kremlinois n'auraient pas de raison de lui faire à nouveau confiance. Cette délibération rappelle aussi le travail de Jean-Luc Laurent pendant toutes ces années à la tête de la ville. C'est évidemment avec beaucoup de fierté que le Groupe Mouvement républicain et citoyen votera ce rapport.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Esteban Piard. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 4 (*Léa Morgant, Alexandra Capuano, Rose-Marie Loembé, Arnaud Weber-Guillouet*)

Ne prend pas part au vote : 4 (*Jean-Luc Laurent concerné par la délibération, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

M. Jean-Luc Laurent n'a pas pris part au vote. Le rapport a été adopté.

Jean-Luc LAURENT

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs, je veux tout simplement remercier notre maire, Jean-Marc Nicolle pour cette proposition et remercier l'ensemble des membres du Conseil municipal qui ont participé à cette délibération et suivi cette proposition qui, en termes d'honorariat, reconnaît l'action d'un élu au service de l'intérêt général dans une collectivité territoriale tout particulièrement.

Jean-Marc Nicolle l'a dit, je continue à être présent, à accompagner. Je veux dire à Jean-Marc Nicolle et à l'équipe municipale que je serai toujours là, encore quelque temps — mais je crois que ce « quelque temps » va durer — pour accompagner le Maire et son équipe dans la nouvelle page d'histoire à laquelle je vais contribuer à une place différente. Au-delà de la reconnaissance d'honorariat qui peut m'être accordée par le Préfet du Val-de-Marne sur proposition du Maire et du Conseil municipal, cette distinction de Maire honoraire est davantage un accompagnement, une écoute, une attention, un soutien.

Je remercie chaleureusement et sincèrement toutes celles et tous ceux qui ont souhaité participer à cette demande d'honorariat.

20 heures 56 : arrivée de Sarah Benbelkacem.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Jean-Luc. Je vous propose de passer au rapport suivant.

N° 2016-087. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Le Conseil municipal est déjà doté d'un règlement intérieur naturellement. Mais il est apparu qu'il y avait quelques ajustements techniques à lui apporter notamment du fait de l'évolution de l'environnement institutionnel avec la création de la métropole du Grand Paris et l'absorption de la CAVB dans l'Établissement public territorial 12. Il s'agit aussi d'en profiter pour corriger quelques petites imperfections ici ou là.

Au-delà de ces questions de forme, il est proposé d'apporter des modifications plus substantielles dans l'organisation des tribunes dévolues à chaque groupe en augmentant le nombre de signes de 10 % et en rendant de surcroît téléchargeables directement sur Internet à travers le site de la Ville. Je rappelle d'ailleurs à cet égard que le principe maintenu est que chaque groupe a droit à un nombre égal de signes. Contrairement à d'autres collectivités ou établissements, ce n'est pas proportionnel au nombre d'élus de chaque groupe.

Il y a une deuxième innovation : la possibilité de filmer les séances du Conseil municipal, qui sont déjà enregistrées vocalement. Il s'agit ainsi de permettre une diffusion plus large au public qui ne peut pas y assister et de profiter des nouvelles modalités de diffusion offertes par Internet. À travers ces deux mesures, d'une certaine manière, la démocratie locale sera renforcée puisque cela va permettre d'une manière plus large au public d'accéder plus facilement à l'ensemble des échanges qui se font dans le cadre de notre assemblée.

Je précise que cette nouvelle mouture du règlement intérieur a naturellement fait l'objet d'une très large concertation préalable avec l'ensemble des groupes *via* leur président depuis le début de l'été.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Jean-François. Y a-t-il des demandes d'intervention de la part des groupes sur ce rapport ? Non. On en avait parlé à la Conférence des présidents. Il n'y avait pas de difficultés particulières.

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Il y avait des petites difficultés que l'on a plus ou moins réglées et que l'on réglerait par la suite, je l'espère. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Mais le dialogue a eu lieu. Je mets aux voix ce règlement intérieur.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci, Jean-François, pour ce travail réalisé sur ces modifications du règlement intérieur. Je vous propose de passer au rapport n° 88.

N° 2016-088. PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES VOIRIES DE L'ENTRÉE DE VILLE SUD-OUEST DU KREMLIN-BICÊTRE : DÉFINITION DES OBJECTIFS POURSUIVIS ET DES MODALITÉS DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Il s'agit d'une délibération qui, comme l'indique son titre, est centrée sur les modalités de concertation. Il faut rappeler le contexte. Dans le Plan local d'urbanisme que le Conseil municipal a adopté en décembre dernier, il est prévu, à l'entrée de ville sud-ouest, c'est-à-dire le quartier frontalier avec Arcueil et Gentilly, une opération d'aménagement programmée en vue de requalifier l'ensemble de ce secteur en un nouveau quartier durable.

Les objectifs sont en effet d'y accroître l'offre de logements pour les Kremlinois, mais aussi d'espaces ouverts, d'équipements, d'activités, de commerces. Juste à côté, le périmètre dit « Péri-Schumann-Bergonié » a été reconnu d'intérêt régional par le Conseil régional d'Île-de-France et l'Agence nationale de renouvellement urbain.

Tout ceci nécessite des perspectives sur lesquelles nous aurons abondamment le temps de revenir. Cela nécessite que les habitants soient associés aux évolutions induites par ces projets. Il y a donc une obligation de concertation, inscrite dans le Code de l'urbanisme. Même sans cette obligation, l'équipe municipale aurait de toute façon procédé à une concertation approfondie. C'est dans ses gènes, nous pourrions le démontrer aisément. Néanmoins, il y a une obligation que nous devons remplir. Formellement, c'est la raison d'être de cette délibération qui doit fixer les modalités que je vous propose. Il faut s'entourer des outils qui permettront d'informer et d'associer les habitants à la définition du projet d'aménagement.

Les propositions concrètes qui vous sont faites sont que la Ville publie des articles dans le journal municipal et sur le site Internet de la commune, organise au moins une réunion publique ainsi qu'une exposition publique dans le hall de la Mairie, et qu'il soit mis à disposition du public un registre dans les locaux de la Direction de l'aménagement et du patrimoine aux jours ouvrés et pendant toute la durée de la concertation.

Ces dispositions sont un minimum. Elles n'ont pas un caractère exhaustif. Si nécessaire, bien entendu, tout autre outil sera mis à disposition de la population pour que la concertation soit la plus approfondie possible. À l'issue de la concertation, un bilan sera tiré de cette période et sera évidemment présenté en Conseil municipal. Voici les dispositions que je vous demande d'approuver.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Nadia CHIBOUB (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, il est indiqué à l'article 2 de la délibération « *le réaménagement des voiries du périmètre de l'Orientation d'aménagement et de programmation n° 1 du PLU ci-annexée* ». Or aucune annexe n'est attachée à cette délibération.

Dans la continuité du PLU, le Groupe MODEM et centristes votera contre cette délibération. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Il y avait une commission qui traitait de cette question. Je n'ai pas souvenir qu'une question ait été posée à cet égard. Néanmoins, je rappelle que le PLU, en tout état de cause, est une délibération qui est naturellement publique puisqu'elle est passée devant le Conseil municipal et qu'elle est aisément accessible à tout un chacun et, naturellement, en premier lieu, aux conseillers municipaux.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Madame Chiboub, certes, il était prévu que ce soit annexé. Il y a eu certainement un oubli par le Secrétariat général. Je vous l'accorde. Jean-François Banbuck a raison, le document aurait pu être demandé lors de la commission de travail. Les commissions servent à cela. En plus, elles se tiennent une dizaine de jours avant le Conseil municipal. Les documents sont vraiment très accessibles. Les orientations d'aménagement programmé sont également disponibles sur le site internet de la Ville. Il y a donc une communication très large de ces documents. Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté.

21 heures 07 : Arrivée de Fabien Guillaud-Bataille.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Nous passons au rapport n° 89.

N° 2016-089. APPROBATION DU PROTOCOLE DE PRÉFIGURATION DU PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN DU KREMLIN-BICÊTRE

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, monsieur le Maire. Dans le cadre du nouveau Programme national de renouvellement urbain qui est engagé par l'État, le site « Péri-Schumann-Bergonié » a été reconnu d'intérêt régional en juin 2015 puis d'intérêt communautaire en décembre 2015.

À ce titre, il associe également l'Établissement public territorial dans lequel la Ville du Kremlin-Bicêtre s'inscrit. Ce quartier est classé en Politique de la ville. Il est composé de trois ensembles de logements sociaux (Péri, Schumann et Bergonié), soit au total 2 200 habitants environ. Ce quartier s'intègre évidemment dans le projet d'entrée de ville sud-ouest qui a été dessiné et esquissé par le PLU que nous avons adopté récemment, avec une programmation développant une mixité sociale et fonctionnelle.

Il convient de se prononcer en tant que Ville sur le programme d'études du protocole. C'est la première étape pour pouvoir engager à terme la rénovation du site.

Un certain nombre d'études sont prévues dans le cadre de ce protocole qui associe la Région, l'EPT, et l'Agence nationale du renouvellement urbain. La maîtrise d'ouvrage de deux d'entre elles sera assurée par la Ville du Kremlin-Bicêtre : une étude de besoin et d'opportunité concernant la programmation d'un équipement culturel sur le quartier d'entrée de ville sud-ouest et une étude concernant la stratégie énergétique.

Le montant total des études mentionnées par ce protocole de préfiguration s'élève à 365 000 euros hors taxes. En déduisant les participations des uns et des autres, la Ville engagera un total de 22 500 euros.

Je vous demande donc de bien vouloir approuver le projet de protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Esteban Piard. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Je ne vois pas de demande d'intervention. Je propose de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est approuvé. Merci. Nous passons au rapport n° 90.

N° 2016-090. CONVENTION-CADRE D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (*Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales*)

Merci, Monsieur le Maire. L'État a instauré ce dispositif d'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les quartiers classés en quartiers prioritaires de la Politique de la ville.

L'objectif est que les bailleurs mènent un certain nombre d'actions à destination des habitants et des quartiers en échange d'un abattement sur la taxe foncière sur les propriétés bâties. Dans cette perspective, il vous est proposé d'adopter une convention-cadre à l'échelle du QPV au Kremlin-Bicêtre.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 30

Contre : 4 contre (*Mme LOEMBE, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, M WEBER-GUILLOUET*),

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 91.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Ce n'est un mystère pour personne que le logement, notamment le logement pour tous, est une préoccupation constante et de longue date de l'équipe municipale. Il convient de satisfaire différents publics. En l'occurrence, il y a déjà 148 logements pour étudiants sur la ville. La liste que nous avons faite par rapport aux besoins existants et à l'ensemble des étudiants qui viennent au Kremlin-Bicêtre pour leurs études montre la nécessité de développer cette offre et ce, de manière sociale. C'est la raison pour laquelle, en collaboration avec les Résidences sociales de France et le CROUS, nous avons imaginé un programme de 150 logements destinés prioritairement à ceux dont les revenus sont les plus modestes. 114 logements seront en effet financés avec un PLUS qui est le prêt de référence pour l'accession au logement social.

Le logement social suppose, si on contient les prix, que les coûts de revient soient en phase de façon à ce que l'opération soit équilibrée. En l'occurrence, il faut que la Ville contribue, à travers la surcharge foncière, à l'équilibre de cette opération à hauteur de 450 000 euros. Ce montant est déjà inscrit au Budget.

Cet engagement de la Ville n'est pas sans contrepartie. En effet, cela permet à la collectivité d'obtenir des engagements de réservation et de désignation de locataires, soit 19 logements pendant 25 ans, dont 14 en financement PLUS et 5 studios en financement PLS, avec un plafond supérieur et pour des revenus plus élevés que les plafonds du PLUS.

Il y a donc un engagement de la collectivité pour soutenir financièrement la construction et l'offre de logement social. En contrepartie, la Ville a la capacité de désigner des personnes afin de permettre notamment aux Kremlinois de bénéficier de ces logements nouveaux. Je vous demande donc d'approuver ces dispositions.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, favoriser le logement des étudiants est une bonne chose, surtout dans la région parisienne, dans toute la France mais particulièrement chez nous. Nous avons deux questions particulières.

Nous avons bien lu dans votre présentation que l'opération est réalisée en partenariat avec le CROUS « qui assurera l'exploitation du futur établissement ». Concernant l'attribution des logements de la Ville, l'interlocuteur sera-t-il directement le Service du logement de la Ville ou KB Habitat ?

La deuxième interrogation est administrative. Sur le tableau qui nous est fourni (« Plan de financement prévisionnel »), à la colonne « Réservations », pour la Ville du Kremlin-Bicêtre, il est indiqué le chiffre 49 alors que vous ne nous parlez que de 19 logements attribués. Est-ce une erreur ? Que représentent ces 49 logements par rapport aux 19 que vous nous présentez ? Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Nadia Chiboub (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, compte tenu de la présence de mon employeur dans cette convention, je ne prendrai pas part au vote. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ce rapport ? Non.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Concernant votre première question, monsieur Aubague, le Service logement de la Ville fera les propositions, étant entendu que c'est toujours en dernier ressort la commission d'attribution du bailleur, en l'occurrence de l'exploitant, qui fera les attributions. Naturellement, ce sera sur proposition du Service de la Ville.

Concernant la deuxième question, vous avez eu une lecture attentive. Pourquoi y a-t-il une différence ? Ce n'est pas une erreur. Il y a deux canaux de réservation pour la Ville : un premier est la contrepartie de la surcharge foncière ; un deuxième relève de la garantie d'emprunt que nous allons couvrir, comme nous le faisons habituellement pour le logement social. Le cumul des deux fait qu'il y aura 49 logements.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La garantie d'emprunt aurait pu vous être proposée ce soir, ainsi que nous procédions précédemment mais, depuis à peu près un an, pour que le Conseil municipal puisse délibérer sur les garanties d'emprunt, il faut que le contrat (avec le numéro du contrat) soit annexé à la délibération. Cela nous a amenés, depuis le début de l'année, à devoir délibérer de nouveau sur certaines garanties avec le numéro du contrat précis. Nous sommes en attente de ces pièces complémentaires. Cela viendra nourrir un de nos prochains conseils municipaux. Je vous propose de mettre aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

(Nadia Chiboub ne prend pas part au vote.)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Mme Nadia Chiboub ne prend pas part au vote. Le rapport est adopté avec 33 voix pour.

N° 2016-092. RAPPORT D'ACTIVITÉS POUR L'ANNÉE 2015 DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Comme vous le savez, il existe une convention avec l'EPFIF destinée à la maîtrise foncière sur le territoire communal en vue de la réalisation des projets dont il a déjà été fait état. L'objet de cette délibération est tout simplement de présenter le rapport d'activités de cet organisme pour 2015. Le plafond d'engagement de l'EPFIF est de 30 millions d'euros à la suite des modifications intervenues par avenant. Au cours de 2015, il y a eu des acquisitions sur le territoire communal : une acquisition dans le périmètre de l'entrée de ville sud-ouest à hauteur de 380 000 euros et, dans le secteur Semard-Bergonié, une cession pour un total de 650 000 euros pour une construction qui va démarrer bientôt.

J'ajoute que l'organisme, en nous permettant le portage financier de ces opérations, participe de manière très utile à la mise en œuvre de la politique de logements de la Ville et, surtout, à la maîtrise foncière ainsi qu'à la maîtrise des coûts. À travers cet outil, nous avons la garantie qu'il n'y aura pas une arrivée inconsidérée et non maîtrisée de promoteurs, ce qui pourrait avoir comme effet des changements de la ville non désirés par la collectivité et les Kremlinois.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Jean-François. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Il n'y a pas de vote. Nous avons pris acte de cette présentation. Je vous propose de passer au rapport n° 93.

N° 2016-093. CONTRIBUTION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE AU FONDS DE SOLIDARITÉ HABITAT (FSH)

Rose ALESSANDRINI, Maire adjointe chargée des questions relatives aux solidarités (action sociale, centre social Germaine-Tillion, opérations funéraires et attestations d'hébergement) (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, monsieur le Maire. Cette délibération vous donne la description du fonctionnement du Fonds de solidarité habitat. Je fais deux brèves observations.

Premièrement, nous y adhérons. Ce n'est pas obligatoire. C'est fait de façon volontaire parce que c'est tout simplement un instrument intéressant de notre solidarité. Deux chiffres le prouvent. 363 ménages en ont bénéficié en 2015. C'est dire l'importance et la fréquence des demandes qui nous sont faites dans ce domaine pour que des familles en difficulté passagère évitent de devoir se priver de la fourniture d'eau ou d'électricité.

C'est fondamental. Encore une fois, c'est la preuve de notre souci de solidarité. Le CCAS est constamment interpellé sur ces demandes.

Le deuxième chiffre que j'oppose à celui-ci est le coût de notre intervention, c'est-à-dire la somme que nous vous demandons de voter et qui contribuera à alimenter ce Fonds de solidarité habitat. Elle est d'un peu moins de 4 000 euros. Rapporté à chaque habitant, ce montant correspond à 15 centimes d'euro par habitant. C'est vraiment minime. Dans ces conditions, j'espère que cette délibération sera adoptée à l'unanimité.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci Rose, pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je crois que tu as été entendue Rose. Ce rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 94.

N° 2016-094. L'ÉCOLE CHANGE AVEC LE NUMÉRIQUE : CONVENTION AVEC LE RECTORAT DE CRÉTEIL

Vincent ROUSSEAU (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Monsieur le Maire, chers collègues, chers concitoyens, cette convention concerne un projet qui va permettre d'équiper deux classes de l'école Benoît-Malon A en tablettes numériques tactiles. Ce projet a pour objectif d'accompagner la transformation numérique des pratiques pédagogiques. Cela développera les usages et la culture numérique des élèves et des enseignants. Ce projet, à l'initiative de l'école, est soutenu par la Ville. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des Investissements d'avenir. Je vous renvoie au rapport de présentation qui détaille tout cela.

Je souhaite insister sur le fait que le coût est partagé. À chaque euro investi par la Ville, correspondra un euro financé par l'État. C'est uniquement pour le matériel. L'État investira pour des ressources pédagogiques et la formation des enseignants sans que cela ne coûte un centime à la Ville sur ces deux aspects.

Ce projet va permettre de favoriser la passerelle avec le collège pour les élèves. Cela va permettre des apprentissages innovants et utiles aux élèves. Par exemple, cela va permettre d'améliorer l'enseignement de l'histoire. Cela va développer une culture du numérique. Il s'agit de donner des outils aux élèves pour être des citoyens responsables dans une société de plus en plus numérique. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci Vincent. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Merci.

N° 2016-95. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, monsieur le Maire. L'État a en effet mis en place en 2016 un fonds de soutien à l'investissement public local. La Loi de finances 2016 a prévu une enveloppe, entre autres, de 500 millions d'euros pour la réalisation de projets de rénovation thermique et, plus généralement, de transition énergétique. Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter ce dispositif pour deux projets :

— La mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), que nous avons engagé il y a quelque temps, se poursuivra dans les prochaines années. La subvention sollicitée, plafonnée à 80 %, s'élève ainsi à 288 858 euros.

— La création d'une résidence pour étudiants a été largement évoquée par Jean-François Banbuck. La subvention sollicitée s'élève à 360 000 euros.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter ces demandes de subvention.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Esteban. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, c'est une remarque de forme. Dans le rapport de présentation, vous nous parlez de l'Agenda d'accessibilité programmée, Ad'Ap. Dans la délibération, cela devient « Ad'Ad ». Il serait intéressant que ce soit « Ad'Ap » ou « Ad'Ad » mais pas les deux. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Monsieur Aubague a toujours l'œil très vif et il a raison.

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Un petit élément aussi a échappé à notre sagacité. Dans l'ensemble de la délibération, il faut évidemment lire « fonds » avec un « s » à la fin, en plus de la petite erreur relevée par notre collègue Aubague.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Pour préciser à Bernard Aubague, il s'agit bien de « Ad'Ap ». Avec ces corrections, je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 96.

N° 2016-096. ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2015-102 DU 17/12/15

REVALORISATION DES TAXES ET TARIFS — RECTIFICATION DES TARIFS DES COPIES DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

La délibération est suffisamment complète et n'appelle pas vraiment une présentation très détaillée.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n° 97.

N° 2016-097. FIXATION DES TARIFS MAJORÉS POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES (MATIN, SOIR)

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Merci, monsieur le Maire. Cette délibération a pour vocation d'harmoniser les tarifs d'accueil du matin et du soir avec l'ensemble des tarifs pratiqués dans les accueils périscolaires et pour tous les temps périscolaires dans les écoles. Il est donc proposé d'appliquer une majoration de 20 % en cas de non-inscription. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Saïd HASSANI (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, le Groupe MODEM et Centristes apprécie et encourage depuis longtemps tout ce qui favorise la bonne gestion des deniers publics. Nous apprécions donc tout ce qui permet d'anticiper et de calculer au plus juste les besoins en matériel et en ressources humaines produisant un encadrement des activités périscolaires de qualité.

Nous voterons donc pour cette délibération tout en regrettant que le taux appliqué ne soit pas plus élevé. En effet, pour éviter que les familles constatent qu'une éventuelle surfacturation ne serait pas très importante et, donc, supportable, nous pensons qu'il faut les dissuader en appliquant des sanctions financières plus lourdes. Il ne s'agit pas de se faire plaisir ou d'augmenter les recettes et de ponctionner les Kremlinois qui le sont déjà suffisamment. Il s'agit surtout de ne pas perdre en qualité d'accueil et de service. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Monsieur Hassani.

Alexandra CAPUANO (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Monsieur le Maire, chers collègues, la réforme des rythmes scolaires a été annoncée comme une mesure voulant lutter contre les inégalités scolaires. Mais celle-ci présente tous les atouts d'une mesure injuste, tant pour les collectivités, déjà asphyxiées, que pour les familles. En effet, d'après les dernières estimations de l'AMF en date de 2016, le coût de cette réforme s'élèverait non pas à 400 millions d'euros (montant de l'aide de l'État), mais à 1 milliard d'euros, soit deux fois et demie plus que l'aide proposée par l'État.

C'est sans doute dans ce contexte de recherche de financement que la majorité nous propose une nouvelle idée : sanctionner les parents retardataires en fixant des tarifs majorés pour les activités périscolaires. On recherche de l'argent : sanctionnons les parents. Mais pourquoi pénaliser encore une fois les familles pour la mise en place d'une réforme que la plupart n'ont pas souhaitée ? Après la réforme des allocations familiales conditionnées aux revenus, les deux coups de rabot du quotient familial, la fiscalisation de la majoration de pension pour retraité parent de famille nombreuse, la baisse du complément de mode de garde et la diminution de la durée du congé parental, cette nouvelle charge potentielle s'annonce comme un nouveau coup porté au pouvoir d'achat des familles, déjà très largement touchées par la crise. Encore une fois et comme toujours, ce que nous avons dénoncé se produit : ce sont les familles et, en particulier, celles de la classe moyenne qui vont payer la note. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Une fois de plus, monsieur le Maire, nous assistons à une magnifique démonstration par l'absurde de nos collègues de l'opposition. Mais, dès lors qu'il s'agit de finances, on est assez rarement surpris par votre capacité à toujours trouver de quoi attaquer sans réel fondement la majorité municipale.

Plusieurs éléments sur cette délibération. D'une part, monsieur Hassani, cette majoration de 20 % doit bien sûr être calculée sur les différentes tranches de quotient familial. En effet, pour un repas à un peu moins de 1 euro dans la première tranche du quotient familial, la majoration de 20 % n'a peut-être pas un impact énorme. Quoique... Si c'est tous les jours de la semaine pour l'ensemble des repas, en plus du matin et du soir, cela entraîne à la fin du mois une nette différence sur la facture. Prenons le cas d'un repas à 9 euros en hors-commune, une majoration de 20 % donne un tarif plus que dissuasif pour les familles.

Il ne s'agit pas de sanctionner au portefeuille pour le plaisir de sanctionner au portefeuille les familles kremlinoises. Il s'agit, par un moyen un peu coercitif, d'inciter les parents à inscrire leurs enfants suffisamment en amont pour que nous puissions assurer des conditions d'accueil optimales pour l'ensemble des enfants.

Madame Capuano, il ne vous aura pas échappé que ce n'est pas le Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre qui vote la durée des congés parentaux ou des montants de complément retraite. Vous nous expliquez que cette réforme étant une mauvaise réforme, nous essayerions de « gratter » le plus possible tellement nous serions en difficulté pour la mettre en œuvre. Il ne vous aura pas échappé, Madame Capuano, que nous avons changé d'organisation de rythmes à la rentrée.

Dans cette nouvelle organisation des rythmes scolaires, du temps s'ajoute aux nouvelles activités périscolaires pendant la semaine par rapport à l'organisation précédente. La durée des NAPs passe à une heure quinze par jour au lieu d'une heure l'année dernière, alors que la loi impose une durée de trois quarts d'heure seulement.

D'autre part, vous aurez peut-être constaté, à moins que cela ne vous ait échappé, que, depuis septembre, les études assurées par la Ville sur le temps périscolaire, justement au service des enfants kremlinois et des familles, ne sont plus payantes pour les familles. Elles sont devenues gratuites. J'aimerais donc que vous m'expliquiez à quel moment nous recherchons le moindre centime pour financer une réforme que nous serions incapables de mettre en œuvre. Au contraire. Il y a une réelle volonté de la majorité municipale de ne léser aucune famille kremlinoise.

On peut être en désaccord avec la loi de refondation de 2013 qui impose un changement de rythme scolaire. Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de le dire dans ce Conseil municipal. Néanmoins, on ne peut pas laisser les enfants et les familles à l'abandon. La loi nous demande d'organiser un certain nombre de temps dans la semaine des enfants. C'est ce que nous faisons. Cette délibération harmonise les tarifs à l'échelle de la journée de telle sorte que les enfants soient accueillis dans les meilleures conditions possibles.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Sur ce débat de l'organisation du temps scolaire, quand nous avons fait passer le rapport au Conseil municipal du mois de mars dernier (si ma mémoire est bonne), il me semblait que la nouvelle organisation scolaire a été accueillie avec une assez grande satisfaction par le Conseil municipal. Peut-être sommes-nous actuellement dans un autre temps, madame Capuano. Les primaires vous titillent peut-être un petit peu. Je ne me rappelle plus exactement les votes, mais chacun pourra les retrouver dans les différents comptes rendus. J'avais quand même le souvenir d'une certaine unanimité concernant l'organisation des NAPs, l'organisation scolaire et la nouvelle organisation mise en place en septembre au Kremlin-Bicêtre.

M. Hassani a raison, il reste cohérent sur ce qu'il avait dit précédemment. Je rappelle toutefois qu'il ne s'agit pas de fixer de nouveaux tarifs pour les activités. Il s'agit de délibérer pour fixer les tarifs majorés pour les familles qui ne respectent pas le principe de la préinscription. Comme l'a souligné M. Hassani et je suis d'accord avec lui, c'est ce qui désorganise la qualité d'accueil que nous voulons maintenir dans l'ensemble de nos structures.

Le tarif qui vous est proposé— cette majoration de 20 % — n'impacte absolument pas la tarification normale que nous avons mise en place et sur laquelle nous avons déjà délibéré au niveau de la collectivité. Je précise que la majoration de 20 % s'applique de manière exceptionnelle sur les temps d'accueil du matin et du soir. Une grande partie des familles applique la règle en vigueur au niveau de la Ville. Le problème est que des personnes préinscrivent parfois par précaution. Nous sommes alors obligés de prévoir d'importants effectifs d'animateurs sans avoir en corrélation les effectifs d'enfants dans les différents accueils. Cela crée des charges supplémentaires dans le budget municipal sans que nous ayons obligatoirement les ressources pour cela. Il s'agit de comportements exceptionnels sur l'ensemble de nos structures. Nous ne venons pas du tout modifier la tarification en cours, comme l'a dit Esteban Piard, et sur laquelle s'applique le quotient familial. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 30

Contre : 4 (*Léa Morgant, Alexandra Capuano, Rose-Marie Loembé, Arnaud Weber-Guillouet*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n° 98.

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

En fait, il s'agit d'une délibération à caractère technique pour actualiser les textes déjà existants et prendre notamment acte de l'ensemble des usages qui se sont développés entre la Ville et Kremlin-Bicêtre Habitat, sans remise en cause ni financière ni de principe des accords existants.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Monsieur le Maire, chers collègues, monsieur Banbuck, vous nous parlez d'une délibération technique. Ce n'est pas vraiment notre vision des choses. Vous nous parlez souvent, et à juste titre, de la pénurie de logements sur la ville et du nombre croissant de demandeurs. Cette pénurie pourrait vous entraîner à une réflexion sur l'occupation de ces locaux qui, en fait, sont des appartements au sein des immeubles de l'Office. N'existe-t-il aucune possibilité de locaux à proximité de l'Hôtel de Ville ? L'ancienne bibliothèque Raoul-Étienne, par exemple, ne peut-elle pas remplir les conditions d'occupation souhaitées par les bénéficiaires ? Aujourd'hui, à notre connaissance, elle est vide et représente un patrimoine important. Une étude de faisabilité a-t-elle été conduite en ce sens sur tout ou partie de ces locaux pour éventuellement rendre à l'habitat ces locaux qui, initialement, sont des appartements ?

Cependant, nous voterons pour. Il faut bien que les services soient quelque part.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK, Maire adjoint chargé des questions relatives aux affaires générales, à l'aménagement et à l'urbanisme (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

J'ai un peu l'impression que M. Aubague a fait la question et la réponse. Je précise que, contrairement à ce que vous pensez, il y a des services dans les locaux de la bibliothèque. Il faut bien prendre la mesure de la nature de ces anciens logements, monsieur Aubague. Je le rappelle aussi à l'attention du public. Il s'agit de locaux en rez-de-chaussée dont l'attractivité pour la population kremlinoise n'est pas des plus élevées. *A priori*, ces locaux remplissent un certain nombre de conditions favorables en permettant un fonctionnement des services autour de la Mairie. Cela paraît nécessaire, sachant qu'il n'y a pas de bureaux de remplacement à proximité. Ce n'est pas nouveau. Cela existe depuis des années, monsieur Aubague. C'est effectivement un point qui a un caractère technique. Il n'y a aucune modification dans les usages existants. Votre réflexion manque un peu de pertinence.

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

D'abord, pas de mépris. J'habite au rez-de-chaussée. Par rapport à votre argument qui consiste à dire que le rez-de-chaussée n'a pas une attractivité extraordinaire, certes, le rez-de-chaussée, c'est le rez-de-chaussée, mais je pense qu'il vaut mieux un bon logement en rez-de-chaussée qu'un mauvais ailleurs. C'est une première chose. D'autre part, nous n'avons pas connaissance de ce qui se passe aujourd'hui dans l'ancienne bibliothèque Raoul-Étienne. Vous nous dites qu'il y a effectivement des services. Si, aujourd'hui, tous ces locaux sont utilisés, tant mieux. C'est ce que nous ne savons pas à l'heure actuelle.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Je ne résisterai pas ensuite à vous renvoyer la question. C'est l'ensemble de la Direction des ressources humaines qui se trouve dans les locaux de l'ancienne bibliothèque Raoul-Étienne.

J'aurais tendance à vous dire que vous ou vos prédécesseurs êtes sûrement mieux placés que nous pour répondre à la question sur l'étude d'opportunité concernant ces locaux. Jean-Luc Laurent doit se souvenir de cette époque, quand il était conseiller municipal d'opposition. Je crois que Bernard Aubague n'était pas élu à l'époque. Nous parlons sérieusement, Bernard Aubague. Vous êtes comme moi, vous habitez depuis longtemps dans cette ville.

Vous devez vous souvenir de l'époque où nos prédécesseurs avaient l'intention de construire un bâtiment administratif juste à côté, c'est-à-dire au-dessus de l'actuelle agence immobilière Century 21. Si vous vous en souvenez, il y avait à l'époque un dépôt EDF à cet endroit. Vos prédécesseurs s'étaient engagés en Conseil municipal. Je me souviens qu'une ZAC avait été créée dans les années 80 sur cette base. Elle n'a pas été menée à bien. Un tunnel devait être construit pour relier la Mairie avec le bâtiment de l'autre côté. Le programme de la ZAC a été revu par votre majorité de l'époque. Le bâtiment a été construit, mais le programme d'aménagement a été transformé en logements de standing au lieu de bureaux pour la mairie. Vous avez raison, nous gérons une forme de pénurie. À l'époque, les locaux étaient déjà occupés par la Direction des services techniques. Vous vous apercevez comme nous que les opportunités foncières à proximité de la Mairie sont relativement rares. Voilà la petite histoire de ces bâtiments administratifs et les raisons pour lesquelles les locaux sont occupés en rez-de-chaussée par des services municipaux. Je mets aux voix cette convention d'occupation.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La convention est adoptée à l'unanimité. Je passe au rapport n° 99.

N° 2016-099 : MARCHÉ RELATIF À L'ENTRETIEN DES VOIRIES, PARKINGS ET ABORDS DES IMMEUBLES DE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE KREMLIN-BICÊTRE HABITAT – OPH : APPROBATION DE PASSATION DE L'AVENANT N° 1.

Ibrahima TRAORÉ, Maire adjoint chargé des questions relatives à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces verts (*Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche*)

Mesdames et messieurs, mes chers collègues, un marché a été notifié le 4 octobre 2012 par Kremlin-Bicêtre Habitat pour l'entretien des voiries, parkings et abords des immeubles de l'ensemble de leur patrimoine immobilier. Cette prestation se termine le 3 octobre 2016. Dans ce cadre, le bailleur souhaite prolonger le marché actuel pour une durée de 70 jours jusqu'au 13 décembre 2016, afin de prendre le temps nécessaire à la rédaction des pièces administratives indispensables à la passation d'un nouveau marché. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Léa MORGANT (*Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre*)

Bonsoir à tous, quel est l'objet de cette délibération ? Repousser par avenant le terme du marché relatif à l'entretien des voiries, parkings et abords des immeubles du patrimoine immobilier de KB Habitat du 3 octobre au 13 décembre 2016.

Nous ne pouvons pas ne pas faire le lien avec la délibération suivante qui vise à proposer la candidature de la municipalité à ce même marché. Pourquoi ? Votre justification est qu'il faut « *Prendre le temps nécessaire à la rédaction des pièces administratives indispensables à la passation d'un nouveau marché* ». Autrement dit, il s'agit de prendre le temps d'organiser le dossier de sorte que vous remportiez ce marché, comme c'est le cas depuis 2001.

Le problème est que l'appel à commandes publiques repose sur des principes essentiels dont celui du libre accès, avec la mise en place d'une ouverture à la concurrence loyale. Vous n'avez pas eu le temps de vous préparer. Vos concurrents auraient pu l'être. Si tout le monde repoussait les *deadlines* de deux mois à sa guise comme vous le faites, la société irait bien mal.

Vous n'avez pas eu le temps de vous préparer. On est en droit légitime de s'interroger. En tant que prestataire en titre depuis 2001 et connaissant les liens de la municipalité avec l'OPH, sa directrice actuelle étant une ancienne collaboratrice du cabinet du Maire, on peine à croire que vous n'avez pas eu le temps et les connaissances nécessaires pour rédiger ces pièces administratives avant le 3 octobre 2016.

Pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre cette délibération. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Êtes-vous sûre de vouloir maintenir l'ensemble de vos propos, madame Morgant ?

Jean-François BANBUCK

Vous êtes bien imprudente.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Ce que vous dites est grave. Maintenez-vous vos propos ou pas ?

Léa MORGANT (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Oui.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Oui ? Très bien. Nous aurons l'occasion de vérifier l'ensemble de cela. Une chose est certaine, contrairement à ce que vous laissez entendre, le code des marchés publics donne cette possibilité. Le Conseil municipal a déjà eu l'occasion de délibérer sur d'autres marchés publics par voie d'avenant pour prolonger des durées de marchés. Il n'y a aucune entorse à la règle des marchés publics, comme vous voulez le laisser entendre. Je ferai vérifier les propos que vous avez tenus parce que je trouve qu'ils sont totalement déplacés, à la limite diffamatoires, sur le fait que nous pourrions magouiller sur le marché public. Et là, madame, je vous le dis, c'est totalement inadmissible. Je me réserve donc le droit de saisir la justice sur les propos que vous venez de tenir et qui laisseraient entendre qu'il y a, en fait, une entente sur la question du marché.

Il y a une commission d'appel d'offres. Comme elle l'a toujours fait, la Ville va postuler sur le marché. Ce sera l'objet du rapport suivant présenté par Ibrahim Traoré. Il y aura une commission des marchés à l'Office public d'HLM. Tout cela se fait dans le respect du Code des marchés publics, en toute transparence. À partir du moment où vous maintenez vos propos, je me réserve le droit d'engager toute poursuite qui viendra régler cette question. Vos propos sont tout à fait inadmissibles pour l'ensemble de la majorité municipale.

Ibrahima, tu voulais dire quelque chose ?

Ibrahima TRAORÉ, Maire adjoint chargé des questions relatives à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces verts (Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche)

Merci, monsieur le Maire. Je tenais quand même à préciser que vous avez sous-entendu — je suis plus *light* — des propos qui sont graves. On vous a laissé l'opportunité de revenir sur vos propos. Je vais loin dans mes paroles, mais je trouve que ce n'est pas digne d'un élu de la République de tenir ce genre de propos. Voilà, je tenais à vous le préciser madame Morgant. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Très bien. Merci. Je mets aux voix cet avenant.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27

Contre : 7 (*Léa Morgant, Alexandra Capuano, Rose-Marie Loembé, Arnaud Weber-Guillouet, Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

L'avenant est adopté. Nous passons au rapport n°100.

N° 2016-100. CANDIDATURE DE LA VILLE À L'APPEL D'OFFRES RELATIF À L'ENTRETIEN DES VOIRIES, PARKINGS ET ABORDS DES IMMEUBLES DE L'ENSEMBLE DU PATRIMOINE IMMOBILIER DE KREMLIN-BICÊTRE HABITAT-OPH
--

Ibrahima TRAORÉ, Maire adjoint chargé des questions relatives à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces verts (Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche)

Merci, monsieur le Maire. Kremlin-Bicêtre Habitat-OPH va lancer une procédure de marché public ayant pour objet l'entretien des voiries, parkings et abords des immeubles de l'ensemble de son patrimoine immobilier. Pour mémoire, la Ville assure ses prestations depuis 2001 par le biais de quatre marchés publics consécutifs auxquels la Ville avait présenté sa candidature et dont elle a été déclarée attributaire. Le marché actuel prend fin le 3 octobre 2016. Je vous sou mets la candidature de la Ville du Kremlin-Bicêtre à ce marché. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Léa MORGANT (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Sur cette délibération, le Groupe ne souhaite pas que le paiement des frais d'entretien du parc HLM de la Ville soit financé par les impôts locaux qui sont, somme toute, en constante hausse. Finalement, tous payent pour quelques-uns, surtout quand ces quelques-uns ne payent pas pour tous. Le principe de responsabilité doit s'appliquer à tout le monde. Nous refusons le clientélisme. Et nous voterons donc contre cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Pas de demande d'intervention ? Très bien.

Madame Morgant, il y a quand même quelque chose de très pénible dans les propos que vous utilisez. Je sens bien que vous êtes rentrée dans l'arène politique, dans le débat politique. Les primaires doivent vraiment vous titiller. Je vais mettre cela sur ce compte. Mais, franchement, nous ne sommes pas dans ce débat-là.

Je voudrais vous dire simplement que quelque chose a dû vous échapper. Vous avez souligné que la Ville a postulé plusieurs fois et a candidaté sur ce marché. Ce n'est pas gratuit, contrairement à ce que vous laissez entendre. Une facturation se fait au niveau de l'OPH. Les sociétés, d'ailleurs, répondent sur ce marché.

Oui, je sais que quelque chose vous ennuie. Nous avons déjà eu l'occasion de l'évoquer ici même au sujet d'autres délibérations. Il ne s'agit pas de n'importe quel office public. C'est l'Office public HLM de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Vous devriez beaucoup plus soutenir vos prédécesseurs qui ont créé cet office public d'HLM. Ce n'est pas nous qui l'avons créé. Ils n'étaient pas de la même sensibilité politique que celle qui est en place. Pourtant, nous le soutenons. C'était une très bonne décision. Ils étaient des visionnaires, ils avaient raison, il fallait les soutenir. Et c'est ce qu'il faut continuer à faire.

Malheureusement, j'ai l'impression que vous avez perdu votre boussole. Vous en arrivez maintenant à vous opposer à ce qu'ont créé vos prédécesseurs à travers cet Office public d'HLM. Toutes les villes n'ont pas la chance d'en avoir un pour pouvoir aider non pas des clients, mais tout simplement des Kremlinois et des Kremlinoises qui ont besoin d'être logés dans de bonnes conditions et dont les ressources les amènent à être logés dans du logement social. Nous devons en être fiers. En tout cas, la majorité municipale en est fière.

Il faut rétablir toutes les vérités. Ce que vous dites concernant les augmentations constantes des impôts est faux. C'est totalement faux. Les impôts n'ont pas augmenté ces dernières années. Tout le monde peut le vérifier. Il faut simplement être honnête, madame Morgant, sur la question des impôts.

Je sais que cela vous ennuie beaucoup, mais malgré tout ce que vous pourrez raconter, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les impôts n'ont pas augmenté depuis 2008.

Léa MORGANT (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Vous parlez du taux d'imposition.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Oui, le taux d'imposition.

Léa MORGANT (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Si vous jouez sur l'assiette, cela revient à augmenter... *(Phrase non terminée)*

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Madame, il faut être raisonnable. Quand on parle d'impôts, on parle des impôts qui relèvent de la collectivité en exercice. Nous sommes ici dans le Conseil municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre. Nous ne sommes pas dans une autre institution. Quel est le pouvoir du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre sur les taux et les recettes ? Comme tout conseil municipal de chacune des villes, il a un pouvoir sur les taux de taxe foncière, de taxe d'habitation et de foncier non bâti. Il n'y en a pas d'autres. Je n'en connais pas d'autres. Il n'y a pas d'autres possibilités. Nous ne fixons pas les bases. Ce n'est pas nous qui revalorisons les bases non plus. Quand des logements sont créés, ce sont les services fiscaux qui fixent les bases, ce n'est pas la Ville du Kremlin-Bicêtre. Il faut être sérieux et respecter ce qui relève du Conseil municipal et du pouvoir des élus du Conseil municipal. Voilà. Vous ne pourrez pas démentir que notre pouvoir s'exerce uniquement sur les taux. En l'occurrence, ce taux n'a pas connu d'augmentation. Je mets aux voix ce rapport concernant notre candidature sur le marché d'appel d'offres.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 27

Contre : 4 (*Léa Morgant, Alexandra Capuano, Rose-Marie Loembé, Arnaud Weber-Guillouet*)

Abstentions : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n°101.

N° 2016-101. DEMANDE DE SUBVENTION À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE DANS LE CADRE DU PROJET « ZÉRO PHYTO » POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ALTERNATIF AU DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE

Ibrahima TRAORÉ, Maire adjoint chargé des questions relatives à l'environnement, à la voirie, à la propreté, aux transports et aux espaces verts (*Groupe Communistes et citoyens membre du Front de Gauche*)

Merci, monsieur le Maire. Mes chers collègues, mesdames et messieurs, l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 prévoit l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires et des restrictions d'accès au public lorsque des substances actives sont utilisées pour l'entretien et le désherbage des lieux fréquentés par le public.

La Mairie du Kremlin-Bicêtre s'est ainsi engagée à ne plus utiliser de produits phytosanitaires depuis au moins trois ou quatre ans. Cette démarche s'accompagne d'une mutation vers des techniques d'entretien plus raisonnées et plus respectueuses de l'environnement. Je tiens à préciser que les services de la Ville, notamment des espaces verts, ont bénéficié de formations qui leur permettent de s'inscrire dans le développement durable. Je tiens ici à les saluer.

Dans ce cadre, l'objectif est de doter le service chargé de la propreté urbaine de nouveaux moyens alternatifs pour le désherbage des caniveaux et trottoirs. Le balayage mécanique reste la solution la mieux adaptée pour l'élimination des mauvaises herbes. Il s'agit d'un troisième balai acier monté à l'avant de la machine capable d'atteindre les trottoirs à partir de la chaussée. Il a donc été décidé d'acquérir une balayeuse de voirie qui permettrait de nettoyer et de désherber les chaussées et trottoirs. Le montant de l'acquisition de cette balayeuse est de 158 000 euros. Si la subvention est accordée, ce sera à hauteur de 50 %, ce qui n'est pas négligeable. Merci.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est adopté à l'unanimité de l'ensemble des groupes. Merci. Nous passons au rapport n° 102.

N° 2016-102. RESSOURCES HUMAINES – INDEMNITÉS ALLOUÉES AUX ENSEIGNANTS ACCOMPAGNATEURS DE CLASSE DE DÉCOUVERTE

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous savez que la Ville du Kremlin-Bicêtre organise des classes de découverte. Des enseignants sont amenés à accompagner les élèves dans le cadre de ces séjours. Une indemnité peut être versée aux enseignants. Elle est versée. Il nous faut préciser la délibération. Cette indemnité est fixée par un arrêté ministériel du 6 mai 1985. Il vous est précisé dans la délibération que le taux journalier se décompose sur la base de trois éléments. Je vous passe les détails de ces trois éléments pour préciser que le montant de l'indemnité journalière s'élèvera donc à 26,80 euros bruts. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport n°103.

N° 2016-103. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il vous est proposé une modification du tableau des effectifs de manière à pouvoir nommer des agents ayant bénéficié d'avancement de grades et de promotion interne. Il vous est proposé de transformer un certain nombre de postes :

- 1 poste d'attaché en 1 poste d'attaché principal,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe,
- 3 postes d'adjoint administratif de 1^{ère} classe en 3 postes d'adjoint administratif principal de 2^e classe,
- 5 postes d'adjoint technique principal de 2^e classe en 5 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint technique principal de 2^e classe,
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2^e classe en 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe,
- 1 poste d'infirmier en soins généraux de classe supérieure en 1 poste d'infirmier en soins généraux hors classe,
- 1 poste de psychologue classe normale en 1 poste de psychologue hors classe,
- 2 postes d'ATSEM de 1^{ère} classe en 2 postes d'ATSEM principal de 2^e classe,
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe en 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^e classe,
- 1 poste de brigadier de police municipale en 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale,
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe en 1 poste de rédacteur.

Il est proposé qu'un grade de psychologue hors classe, qui n'existe pas au tableau des effectifs, puisse être créé. Il est proposé aussi qu'un poste de grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe qui n'existe pas soit créé au tableau des effectifs.

Au regard des projets et, particulièrement, du projet dans lequel est engagée la municipalité sur le Ruban Vert dans le cadre des projets d'aménagement urbain (cette trame verte va parcourir la ville du nord au sud et du sud au nord et va permettre de relier différents espaces paysagers sur la ville), il vous est proposé de créer un poste de technicien principal de 1^{ère} classe de manière à accueillir un chargé de mission sur la mise en œuvre de ce Ruban Vert.

Y a-t-il des questions ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe MODEM et centristes*)

Ce n'est pas une question à proprement parler. Le Groupe MODEM et centristes félicite les agents ayant bénéficié d'avancements et de promotions internes. Mais il n'échappe à personne, comme vous venez de le dire en terminant votre propos, que vous créez un poste de technicien principal de 1^{ère} classe. Cela veut donc dire que vous créez un poste de fonctionnaire de plus. Un de plus.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? M. Aubague est fâché avec les fonctionnaires.

Laurent GIRIER, Maire adjoint chargé des questions relatives aux activités économiques, aux commerces, aux marchés forains, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire (*Groupe des Élus socialistes du Kremlin-Bicêtre*)

Monsieur le Maire, chers collègues, j'invite l'opposition à réviser un petit peu son point de vue. À l'heure où on constate que la plupart des candidats aux primaires de la droite envisagent à relativement court terme de réviser eux-mêmes leur logiciel pour proposer une dérive budgétaire au niveau national, je pense que la droite serait bien avisée d'arrêter de nous faire systématiquement des leçons de bonne gestion et de vérifier à tous les égards que nous sommes nécessairement dans la bonne voie. Je vous remercie.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Bernard Aubague, depuis vingt ans, cette question des moyens alloués pour la mise en œuvre du service public et, d'une manière plus générale, de l'action publique au niveau du Kremlin-Bicêtre nous divise. Nous avons fait le choix du service public et, particulièrement, de la régie. C'est quelque chose qui nous divise. Dans certaines collectivités, particulièrement de votre sensibilité, cela équivaut à une charge en factures qui est confiée à des bureaux extérieurs. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 31

Contre : 3 (*Nadia Chiboub, Saïd Hassani, Bernard Aubague*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport n°104.

N° 2016-104. RESSOURCES HUMAINES — TAUX HORAIRE VACATIONS

Jean-Marc NICOLLE, Maire

La délibération consiste à pouvoir revaloriser et à un peu harmoniser les taux de rémunération sur le temps des NAPs. Les taux horaires étaient différents précédemment. Au regard de la qualité des interventions et de l'engagement sur l'ensemble des projets des professionnels qui, quel que soit leur grade, mettent en œuvre le même projet pédagogique sur le temps des NAPs, nous proposons de fixer ce nouveau taux horaire à 13,05 euros bruts pour l'ensemble des catégories des personnels qui relèvent de ce grade. Y a-t-il des questions ?

Bernard AUBAGUE (*Groupe MODEM et centristes*)

J'écoutais attentivement votre propos. Le jargon administratif fait encore des ravages à la Mairie du Kremlin-Bicêtre. Pourriez-vous expliquer au moins une fois dans la délibération ou oralement ce que sont les NAPs, entre autres pour le public ? En lisant bien, puisque j'ai quand même une petite culture de ce qui se passe dans cette ville, je comprends qu'il s'agit des nouvelles activités périscolaires. Mais ce n'est pas écrit une fois. Si tout le monde sait ce que sont les NAPs, tant mieux. Mais je pense qu'il est important de le préciser oralement ou par écrit. Nous voterons cependant pour cette délibération.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

C'est bien. Je vois que Bernard Aubague est raisonnable. Vous avez fait une bonne déduction. Cela s'adresse à une filière animation. Les NAPs sont les Nouvelles Activités périscolaires. Il s'agit bien de ces temps qui consistent, après le temps de l'école, à organiser un certain nombre d'activités dans le cadre de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Cela a été souligné tout à l'heure. Je mets ce rapport aux voix.

Résultat du vote

Votants : 34

Pour : 30

Contre : 4 (*Léa Morgant, Alexandra Capuano, Rose-Marie Loembé, Arnaud Weber-Guillouet*)

Abstentions : 0

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Le rapport est adopté. Nous arrivons à la fin du Conseil municipal.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS EFFECTUÉES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Vous disposez du compte rendu des décisions que j'ai prises au titre de la délégation que m'a confiée le Conseil municipal au titre de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Y a-t-il des questions ?

Léa MORGANT (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

J'ai une question relative à quatre contrats passés avec la société Poptel Publicité. À chaque fois, ces contrats ont pour objet des prestations de service d'imprimerie pour la municipalité, mais les montants hors taxe de ces différents contrats ne sont pas portés à notre attention.

Or il me semble que, selon l'ordonnance 2015-899 du 25 juillet 2015 et le décret d'application 2016-360 du 25 mars 2016 y afférent, il y a une obligation à passer une procédure de commandes publiques pour tout marché d'un montant supérieur à 25 000 euros hors taxes par an (procédure MAPA entre 25 000 et 209 000 euros, ou formalisée au-dessus de 209 000 euros). Il me semble que mon collègue, absent ce soir, vous avait déjà alerté sur ce sujet en juin dernier. La société Poptel Publicité fournit régulièrement des prestations de service d'imprimerie à la municipalité. Dans l'opposition, il ne nous étonnerait nullement que le coût annuel global de ces prestations ne dépasse le seuil des 25 000 euros prévu par la loi. J'aimerais connaître les montants hors taxes payés annuellement à cette société et, le cas échéant, si une procédure d'appel à la commande publique va être passée. Merci.

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Ce que je vais vous dire est très lié aux propos que vous venez de tenir, monsieur le Maire. Je vous prends en défaut. Le n°57 est « un contrat passé entre la Ville et la société Sijauraisu pour effectuer le secrétariat de rédaction du bulletin municipal ». Vous n'avez pas assez de personnels dans la Ville, à la Direction de la communication, pour assurer le secrétariat de rédaction du bulletin municipal. Vous êtes donc obligé de sous-traiter cette partie.

Esteban PIARD, Maire adjoint chargé des questions relatives aux finances, à la politique de la ville et au patrimoine (Groupe Mouvement républicain et citoyen, Parti radical de gauche et Personnalités locales)

Petite remarque sur le secrétariat de rédaction pour M. Aubague. Secrétaire de rédaction, c'est un métier.

On pourrait peut-être, pour ne plus sous-traiter, ouvrir un poste de secrétaire de rédaction dans le tableau des effectifs de la Ville, mais je ne doute pas que vous voteriez contre parce que nous aurions eu le malheur de recruter à nouveau un fonctionnaire de plus, diantre, dans cette collectivité.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Esteban.

Bernard AUBAGUE (Groupe MODEM et centristes)

Je serai rapide. Je suis élu depuis 2001. Il me semble qu'il y avait à l'époque un bulletin municipal — mais vous n'étiez pas encore présent sur notre belle ville. À aucun moment, nous n'avons vu de contrat afférent au secrétariat de rédaction sous-traité. Cela veut dire qu'il y avait bien quelqu'un qui faisait « le boulot » lors des vingt dernières années.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Il y avait effectivement quelqu'un qui faisait « le boulot », comme vous dites, mais qui était payé en vacances. Concernant la communication — on pourrait parler d'information municipale —, nous avons toujours tenu à ce que la rédaction ait une certaine distance. C'est la raison pour laquelle elle est confiée à des personnes extérieures et professionnelles.

Pour répondre à Mme Morgant, permettez-moi de rétablir une nouvelle fois les choses. Les documents édités par la société Poptel ne sont pas des documents pour la municipalité. Ce sont des documents pour la Ville du Kremlin-Bicêtre, madame Morgant. C'est important. Vous avez toujours une manière de présenter les choses quand même assez particulière. Je vous invite à l'avenir à faire très attention sur les propos que vous tenez.

Vous laissez entendre une difficulté de transparence. Tous ces contrats vous sont donnés de manière régulière. Vous voyez que nous ne sommes pas avares en matière de transparence. Vous avez la possibilité d'avoir connaissance de tous ces contrats. Vous pouvez retrouver, dans le compte administratif et dans le budget municipal, l'ensemble des dépenses afférentes par prestation. Je vous invite à regarder le compte administratif dont vous disposez tous les ans et qui retrace toute l'activité de dépenses de la Ville sur l'ensemble des secteurs. Ce secteur qui vous plaît particulièrement y est aussi abordé. J'ai eu l'occasion de répondre à M. Weber au dernier conseil du mois de juin. Ce sujet vous titille. J'avais indiqué que le marché public avait été lancé. Le marché public a été effectivement lancé. Les analyses sont en cours d'étude.

Une commission d'appel d'offres sera réunie dans les prochaines semaines, comme le prévoient encore une fois le Code des marchés publics et le respect de ce Code des marchés publics. Voilà. Les choses ont bien été mises en œuvre, comme je m'y étais engagé.

Madame CAPUANO. Vous voulez donner une information ? Allez-y. Mais cela ne fait pas débat, nous sommes bien d'accord ?

Alexandra CAPUANO (Groupe Divers droite opposition municipale au Kremlin-Bicêtre)

Non, pas de débat. Merci, monsieur le Maire. Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, c'est avec une émotion certaine que je prends la parole ce soir pour vous annoncer ma décision de démissionner du Conseil municipal du Kremlin-Bicêtre. Cette décision a été difficile à prendre et m'attriste beaucoup. Mais elle m'apparaît indispensable. En effet, durant l'été, ma famille et moi avons emménagé à Villejuif. Je serais volontiers restée dans notre ville, mais nous n'avons malheureusement pas pu trouver le logement que nous recherchions. Et, pour ne rien vous cacher, à Villejuif, les taxes locales sont un peu moins élevées.

Mais là n'est pas mon propos. Je vous présente ma démission parce que j'éprouverais un malaise éthique à rester conseillère municipale d'une ville que j'apprécie, comme nous tous, mais où je ne vis plus. Je le fais à regret, mais, j'en suis persuadée, pour le bien des Kremlinois. À cela s'ajoutent des raisons personnelles que je ne souhaite pas développer ici.

Je vous remercie pour le travail mené ici depuis deux ans et demi, pour nos échanges, pour ce que vous m'avez permis d'apprendre. J'espère recroiser certains d'entre vous. Je remercie également les Kremlinoises et les Kremlinois pour leur confiance. Et je vous souhaite à tous une bonne continuation dans votre mission de service public.

Jean-Marc NICOLLE, Maire

Merci, Madame Capuano. Je vous précise que la procédure de démission consiste à transmettre votre lettre de démission au Maire. Le Conseil municipal en est informé ensuite. Si je comprends bien, il s'agit de la dernière réunion à laquelle vous participez. Je tiens à vous saluer pour votre présence et votre travail en tant qu'élue de l'opposition. Beaucoup de choses, naturellement, ne nous ont pas toujours rassemblés. J'ai bien compris que vous partez dans une commune qui n'est pas loin d'ici. Je ne suis pas certain qu'au niveau des bases fiscales, vous ayez tout à fait raison. Je vous invite à y regarder de plus près. Je vous salue et je vous remercie.

Je vous précise qu'il n'y aura pas de réunion du Conseil municipal en octobre, compte tenu des vacances scolaires. La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 24 novembre 2016. Au cours de cette séance, nous aurons à discuter du débat d'orientation budgétaire dans une période toute particulière. J'invite chacun des élus et les Kremlinois à la réunion publique du mardi 4 octobre. Un document vous a été remis sur table. Ce sera un temps d'échanges avec l'ensemble des Kremlinois. Merci et bonne soirée.

Jean-Marc Nicolle, Maire, lève la séance à 22 heures 15.